



Pour anticiper les situations, accompagner vos démarches, éclairer les réglementations existantes...

Objectifs

- Avoir une expertise juridique de la situation du foncier (à exploiter/exploité), choisir des contrats adaptés à l'intérêt des parties.
- Trouver des solutions à des situations conflictuelles.
- Apporter une sécurité juridique.

Droit rural

- Analyse juridique de la situation du foncier et conseils sur les règles de droit applicables.
- Assistance à la rédaction de documents tels que bail rural, prêt à usage gratuit, facture de fermage, modèle de courrier....
- Aide à la recherche de médiation en cas de litige.

Service

Droit des biens

- Conseil en matière de servitudes (passage, distance plantations, clôtures...).
- Réglementation applicable pour les chemins.

Resultats

Des situations mieux connues et anticipées, des contrats sécurisés.
Des réponses et des solutions adaptées.

Livrables

Au cas par cas : compte rendu de conseils, modèles d'actes, modèles de courriers.

Public

Agriculteurs, propriétaires (bailleurs ou non), communes, intercommunalités.

Les +

Sécurité juridique.

Modalités

Temps nécessaire : à définir lors de l'établissement du devis (facturation au tarif conseil de l'année en cours – tarif et conditions de vente sur demande)
Prestation individuelle assurée par un conseiller spécialisé.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture des Vosges - 17 rue A. Vitu 88026 Epinal cedex - Tél 03 29 29 23 23 - Fax 03 29 29 23 60 - Email : contact@vosges.chambagri.fr

Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr

Suzanne Vukadin - 03 29 29 23 43 - suzanne.vukadin@vosges.chambagri.fr

ENGAGEMENT
DE SERVICE

SERVICES AUX AGRICULTEURS
ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org

Conseil

www.afnor.org

Conseil-Formation